

Décision Générale colonial

Décision n° 72 MESURES DIVERSES

n° 72

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 10 mars 1913
Numéro JO n° 197 du 31/03/1913	Date du numéro 31 mars 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 16 mars 1913, le Lieutenant Chaudron est chargé du contrôle du recrutement et des réserves de la Colonie, en remplacement du Lieutenant Depui, rapatriable pour fin de séjour.